



Droit a la prise pour recharge ve

Par **ossau**, le **16/11/2018 à 15:43**

Bonjour à tous,
Je suis copropriétaire et désire faire valoir mon droit à la prise pour poser une borne de recharge dans mon garage fermé situé dans le parking souterrain de la copropriété; je dispose d'un appartement situé au-dessus du dit parking.
Question: comment s'articule ce fameux droit à la prise qui n'implique qu'une demande auprès du syndic et information de l'AG et le fait que les parties communes seront sollicitées (passage dans les gaines, cable électrique qui va courir sur le plafond du parking le plus discrètement possible?
Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **16/11/2018 à 15:57**

bonjour,
je suppose que votre garage n'est pas alimenté par votre installation électrique privative.
vous avez 2 solutions, soit faire tirer depuis les bornes aval votre disjoncteur situé dans votre appartement un câble électrique, pour cela vous devrez fournir un projet sur les modalités de cette installation dans les parties communes à votre A.G. qui devra approuver votre projet, soit créer un nouveau branchement particulier par le distributeur avec un nouveau contrat puis après compteur tirer un câble jusqu'à votre garage.
le tout bien sur, à vos frais.
voir ce lien:
http://www.avere-france.org/Site/Article/?article_id=5887&from_espace_adherent=0
salutations

Par **ossau**, le **16/11/2018 à 17:08**

Merci pour votre réponse; je pense que le point de départ sera mon tableau électrique, je vais

faire appel à un électricien qualifié IRVE pour un devis. Je suppose que l'approbation des travaux par l'AG se fera selon l'art. 25; si il y a refus c'est à moi de "faire appel" devant les tribunaux.merci pour votre retour.